

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2018-ARA-DP-1007 1. Intitulé du projet Construction d'un multiplexe de 12 salles Mégarama et d'un parking de 516 places pour les besoins du projet Avenue de l'Europe à Montiuçon (03100) 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Montiuçon Communauté Monsieur le Président Nom prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipment culture let Vou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y comptis les éventuels travaux de démolition						
1. Intitulé du projet Construction d'un multiplexe de 12 salles Mégarama et d'un parking de 516 places pour les besoins du projet Avenue de l'Europe à Montluçon (03100) 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à voire demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes 41 - a 4. Caractéristiques générales du projet Ovivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Construction d'un multiplexe de 12 salles Mégarama et d'un parking de 516 places pour les besoins du projet Avenue de l'Europe à Montluçon (03100) 2. I dentification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Montluçon Communauté Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Accardégorie (s) applicable (s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie M° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. A. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Construction d'un multiplexe de 12 salles Mégarama et d'un parking de 516 places pour les besoins du projet Avenue de l'Europe à Montluçon (03100) 2. I dentification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Montluçon Communauté Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Accardégorie (s) applicable (s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie M° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualifté de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a Caractéristiques générales du projet A. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualifté de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a Caractéristiques générales du projet A. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités.						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Montluçon Communauté Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 41 - a Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Nom, prénom et qualifé de la personne habilité à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
nabilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 0 8 2 0 0 1 8 0 Forme juridique Communauté d'agglomérations Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes: 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 41 - a Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
44 - d (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2391 personnes 41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
41 - a Création d'une aire de stationnement de 516 unités. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
Réalisation d'un complexe cinématographique comprenant 12 salles de 1614 fauteuils, 1 salle polyvalente, 1 hall, 1 cafétéria,						
des locaux d'exploitation, 2 commerces de restauration type ciné-café.						
Le projet comporte également la création d'une aire de 516 unités, nécessaire au fonctionnement du cinéma.						
Aucun travaux de démolition n'est à prévoir, le terrain est aujourd'hui vierge.						
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i						
Les travaux du parking consistent essentiellement à des terrassements pour création de structures de chaussées, travaux de						
viabilisations (création d'un réseau d'eaux pluviales, réseaux éclairage, réseaux électriques), travaux VRD (bordures, revêtement, etc.) et travaux paysagers (plantations de végétaux).						
. The same is an regulary.						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de proposer une offre attractive en matière de cinéma. Le multiplex sera un véritable espace de vie avec le cinéma, la possibilité d'utiliser les salles pour la retransmission d'épreuves sportives en direct, d'opéras, de concerts.

La salle B to B pourra accueillir conférences et séminaires.

Les petites salles pouvant accueillir conférences et séminaires.

Les petites salles pouvant accueillir des projections privées.

Le projet comporte également deux restaurants.

La création du cinéma va également générer un besoin de stationnement conséquent tant pour les clients du complexe que pour son personnel.

Les aires de stationnements environnantes ne sont pas suffisantes pour répondre à ce nouveau besoin.

Par conséquent, il est nécessaire de créer une nouvelle aire de stationnement suffisamment dimensionnée, et à proximité immédiate du site pour optimiser son utilisation, et éviter les stationnements sauvages.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour le bâtiment

- le projet sera constitué d'un socle en béton construit au-dessus de la coté casier du PPRI. L'enveloppe sera constituée d'une charpente métallique recouverte de bardage ventilé double peau isolant. La couverture est en bac acier et isolation renforcée et étanchéité par membrane PVC. Le Hall et la cafétéria seront largement vitrés et protégés d'un auvent abritant un parvis. L'assainissement pluvial sera conçu selon les normes avec dispositifs de traitement avant rejet.

Les travaux nécessaires pour le parking sont les suivants :

- terrassements pour création des couches de fondation, de base et de surface de l'aire de stationnement
- travaux VRD avec :
 - poses de bordures ;
 - création d'un réseau de réception des eaux pluviales de l'aire de stationnement (grilles avaloires, réseau enterré) ;
 - création d'un réseau enterré d'éclairage public ;
 - création d'un réseau enterré électrique pour l'implantation de bornes de recharges de véhicules
 - pose de candélabres ;
 - création de zone de réception des végétaux, et plantations.
 - travaux de marquages au sol

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera accessible depuis l'avenue de l'Europe. Une voie pompier ceinturera l'équipement et donnera accès à un parc de stationnement paysagé de 516 places. Le parvis surélevé sera accessible par rampe <4%. L'entrée principale se fera à partir d'un parvis abrité situé au niveau du socle et accessible par rampe et emmarchements depuis la rue. Le hall d'accueil situé sous les gradins de la grande salle largement vitrée sera accessible de plain-pied. Le parvis se prolongera en esplanade longeant les restaurants commerces, accessibles également de plain-pied. La salle B to B située en étage s'ouvrira sur une large terrasse.

L'aire de stationnement quant à elle restera co-propriété de Montluçon Communauté et ville de Montluçon qui en assureront la gestion.

L'exploitation de l'aire de stationnement ne nécessitera aucune intervention.

Dans le temps, des travaux de réfection de la couche de surface pourront être nécessaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminish La décision de l'autorité environneme Le projet du bâtiment multiplex a été so	entale devra être jointe au(x) dossie	r(s) d'autorisa	ation(s).				
L'aire de stationnement sera soumise à l'obtention d'un permis d'aménager, au regard de l'article R421-19 j) du Code de l'urbanisme.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	roiet et superficie alobale de l'opératio	on - préciser le	e unitée de macure utilicées				
Grande	eurs caractéristiques	procisor to	Valeur(s)				
Superficie globale de l'opération			25 486m²				
dont			25 460111				
Superficie des espaces végétalisés			1 000m²				
Superficie de l'aire de stationnement			18 854m²				
Superficie du terrain à bâtir			5 632 m ²				
Superficie de plancher du bâtiment			5 006 m ²				
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0 2</u> ° <u>3 5</u>	5'4 <u>1</u> "500 Lat. 4 <u>6</u> °2 <u>1</u> '0 <u>7</u> "600				
Le projet est localisé commune de Montluçon (03), 40 avenue de l'Europe	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	long ° Long °	.'" Laf°'" .'" Laf°'" une de Montluçon.				
Joi	gnez à votre demande les anne	xes n° 2 à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		PPBE de la Ville de Montluçon approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

		1	PPR Rivière Cher
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		AP du 26/05/2003
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Site absent de ceux référencés par le ministère. Un site attenant est connu dans la base de données BASOL (ancien site GRDF. Site "banalisable", sans contraintes particulières après diagnostic) Présence de métaux lourds considérés comme inertes au sens de l'arrêté du 12 décembre 2014 selon le rapport d'investigations rédigé par SAFEGE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de répartition des eaux du bassin du Cher - Arrêté préfectoral 24/01/1995
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		A proximité (environ 3.6Km) du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher
D'un site classé ?	×		A proximité du site classé "ANCIENS REMPARTS JARDINS ET TROIS TOURS" à environ 1.3Km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Le projet nécessitera l'apport de matériaux de terrassements pour la réalisation des structures de chaussées. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	; ;	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concemé par des risques naturels ?	X		Le site est concerné par une ZPPRN : risque inondation en zone 1 (aléa faible) Sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet d'aire de stationnement est lié à celui d'activité du multiplexe, et générera un trafic automobile en lien avec les séances de projections.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet générera le bruit lié au trafic automobile, de part sa fonction d'aire de stationnement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	Le projet généra des odeurs liées au fonctionnement des véhicules à moteurs à explosion (échappements).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Le projet est susceptible de générer de faibles vibrations liées au trafic automobile.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	L'aire de stationnement sera équipée de candélabres. Les voitures seront émettrices de lumières lors de la fréquentation nocturne du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Oui, le projet engendrera des rejets dans l'air liés au fonctionnement des moteurs des voitures qui le fréquenteront.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Le projet disposera d'un réseau de recueil des eaux pluviales. Ces eaux seront rejetées dans dans le collecteur public après la mise en oeuvre d'un système de rétention avec maitrise du débit de fuite et des pollutions accidentelles (by-pass), avec sédi-pipe ou séparateur.
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées a	υ 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
Effets cumulés	avec l'extension aux pa	rcelles	de la z	one Saint Jacques
6.3 Les incides	nces du projet identifié	es au	6.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non X Si oui, décriv	ez leso	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de complexe cinématographique a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas le 23-02-2016. La décision n° 2015-110 du 15 mars 2016 n'a pas soumis ce projet à étude d'impact (décision jointe en annexe).

Ce nouveau projet modifie de façon mineure l'agencement et le nombre des stationnement. Il était prévu 550 places sur le projet de 2015, il en est prévu aujourd'hui 516. La végétalisation du site sera conforme aux exigences du PLU. D'autre part, au regard de l'état du site avant sa réalisation (site à caractère industriel et commercial), de sa nature, et son insertion dans un environnement commercial (proximité de la nouvelle zone Saint Jacques 2, conservatoire de musique et d'art dramatique, commerces, etc.), il nous semble que le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

-	or America confidence	
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MONTLUCON le, 22-01-2018

Signature



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

DECISION n° 2015-110

de dispenser d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

Le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 2011/92/UE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III :

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R.122-2 et R. 122-3;

VU la demande enregistrée sous le n°2015-110, déposée par M. Jean-Pierre LEMOINE représentant la SAS Les cinémas de Montluçon, considérée complète le 23 février 2016 et publiée sur Internet. Cette demande est relative à une procédure d'autorisation pour construire un complexe cinématographique doté d'un parking aérien, au 40-46 avenue de l'Europe, sur la commune de Montluçon (03);

VU la saisine du directeur général de l'agence régionale de santé en date du 24 février 2016 ;

CONSIDERANT que le projet présenté relève de la rubrique 38° - Équipements culturels, sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes et moins de 5 000 personnes. », du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement précisant que la nécessité de réaliser une étude d'impact fait l'objet d'un examen et d'une décision spécifique par l'autorité compétente en matière d'environnement :

CONSIDERANT que le formulaire de demande comporte les éléments suffisants pour motiver la décision de l'autorité environnementale ;

CONSIDERANT que le projet consiste à construire un ensemble cinématographique de 12 salles Mégarama pour accueillir jusqu'à 2 391 personnes et aménager un parking aérien attenant de 550 places.

CONSIDERANT qu'au regard de tout ce qui précède, compte-tenu des caractéristiques du projet présentées dans la demande, des enjeux environnementaux liés à sa localisation et de ses impacts potentiels, le projet ne justifie pas la réalisation d'une étude d'impact.

DECIDE:

Article 1er

Le projet de construction d'un complexe cinématographique et d'aménagement d'un parking aérien présenté par la SAS Les cinémas de Montluçon, concernant la commune de Montluçon (03), n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas du respect des réglementations en vigueur, ni des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Elle ne préjuge pas des décisions qui seront prises à l'issue de ces procédures.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le

1 5 MARS 2016

Pour le préfet et par subdélégation, la chef du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale

Voies et délais de recours

Tout recours contentieux doit être précédé d'un recours administratif sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux. Le recours administratif prend la forme soit d'un recours gracieux, soit d'un recours hiérarchique. Le pétitionnaire a le choix mais ne peut en aucun cas cumuler les deux types de recours administratif.

Tout recours doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision visée. Le recours administratif suspend le délai du recours contentieux qui ne commencera à courir qu'à partir de la date de notification de la décision relative au recours administratif.

Où adresser votre recours ?

Recours administratif

• Recours gracieux
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Siège de Clermont-Ferrand
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

<u>Recours hiérarchique</u>
 Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer
 Grande Arche Tour Pascal A et B 92055 La Défense cedex

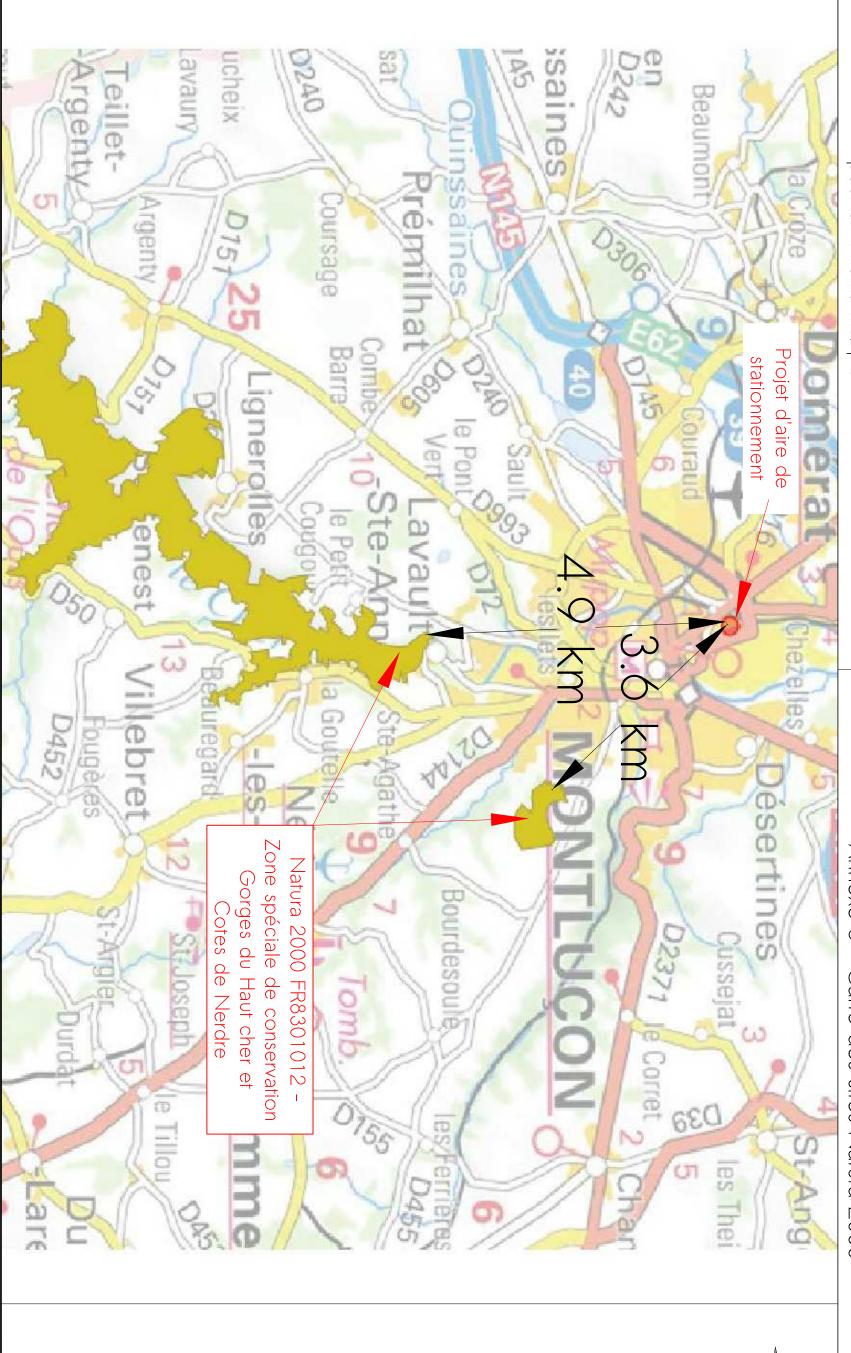
Recours contentieux

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6, cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND

Projet de construction d'une aire de stationnement de 528 places Propriété de Montluçon Communauté et Ville de Montluçon pour un cinéma multiplex

> Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle Article R122-3 Code d'une évaluation environnementale de l'environnement

Annexe 0 ı Carte de sites Natura 2000





AlterGéo - Olivier CHALMET - Géomètre-Expert 4, avenue du cimetière de l'Est - 03100 Montluçon tél : 04 70 09 35 59 - fax : 04 69 96 43 10 - courriel : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr

au capital de 7000€ - SIRET 513 981 498 00035 RCS MONTLUCON - APE 7112A - Ordre des Géor



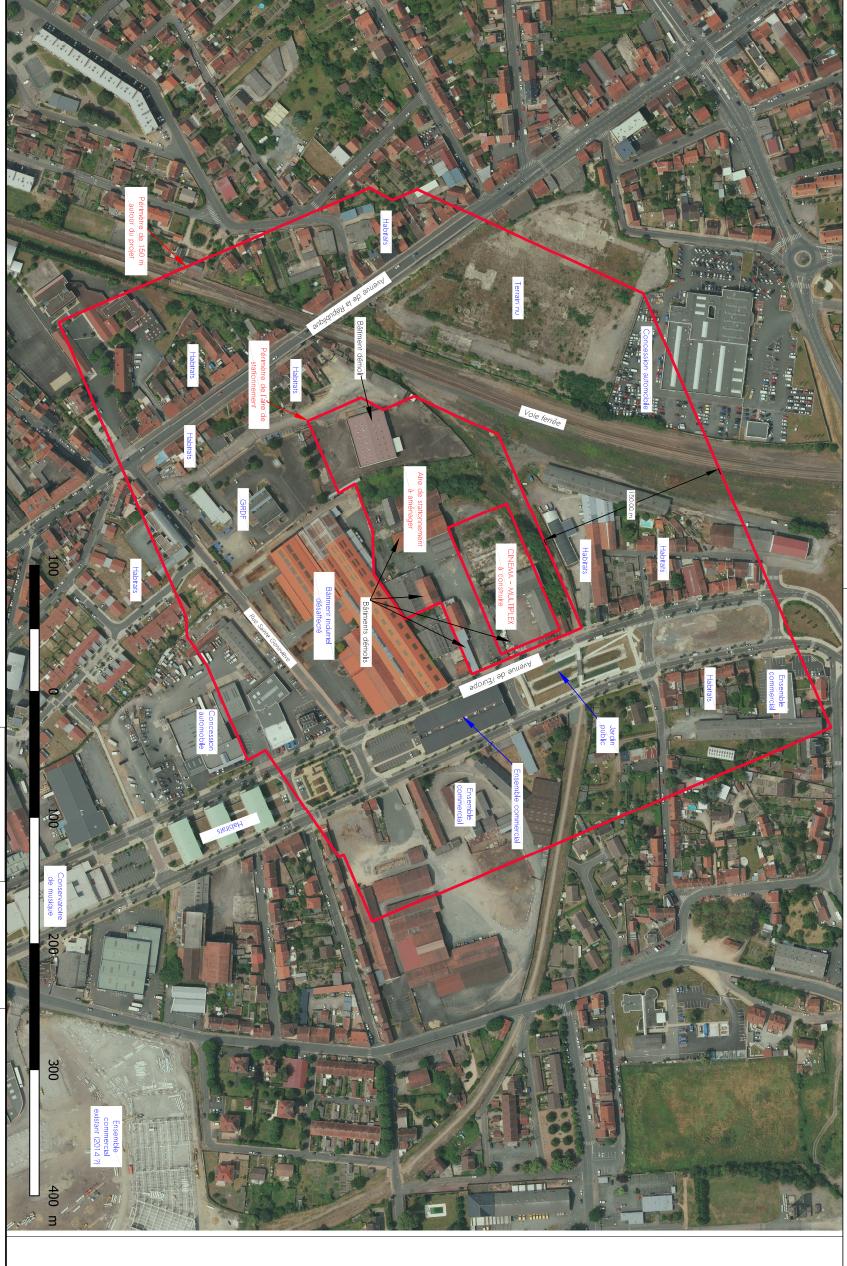
Format A3

version 01 du 23-11-2017 - Dossier 13172

Projet de construction d'une aire de stationnement de 528 places Propriété de Montluçon Communauté et Ville de Montluçon pour un cinéma multiplex

> Demande d'examen au cas par cas Article R122-3 Code d'une évaluation environnementale préalable à la réalisation éventuelle de l'environnement

Annexe Ω $\frac{P}{a}$ n des abords







version 01 du 23-11-2017 - Dossier 13172

13172_annexes-casparcas.dwg

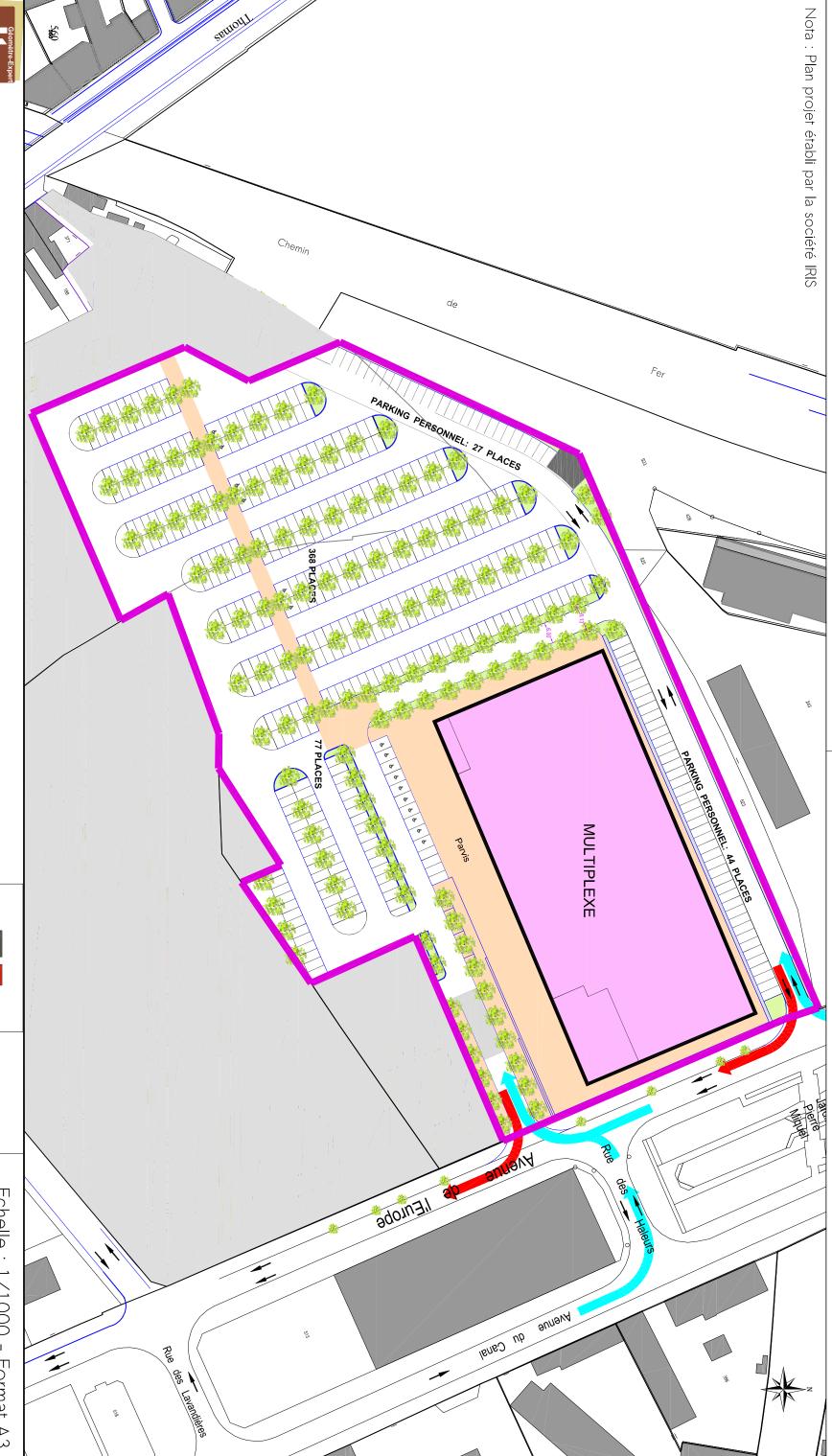
AlterGéo - Olivier CHALMET - Géomètre-Expert 4, avenue du cimetière de l'Est - 03100 Montluçon tél : 04 70 09 35 59 - fax : 04 69 96 43 10 - courriel : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr

Département de l'Allier - Commune de MONTLUCON Demande d'examen au cas par cas

Projet de construction d'une aire de stationnement de 528 places Propriété de Montluçon Communauté et Ville de Montluçon pour un cinéma multiplex

> Article R122-3 Code d'une évaluation environnementale préalable à la réalisation éventuelle de l'environnement

Annexe Plan projet







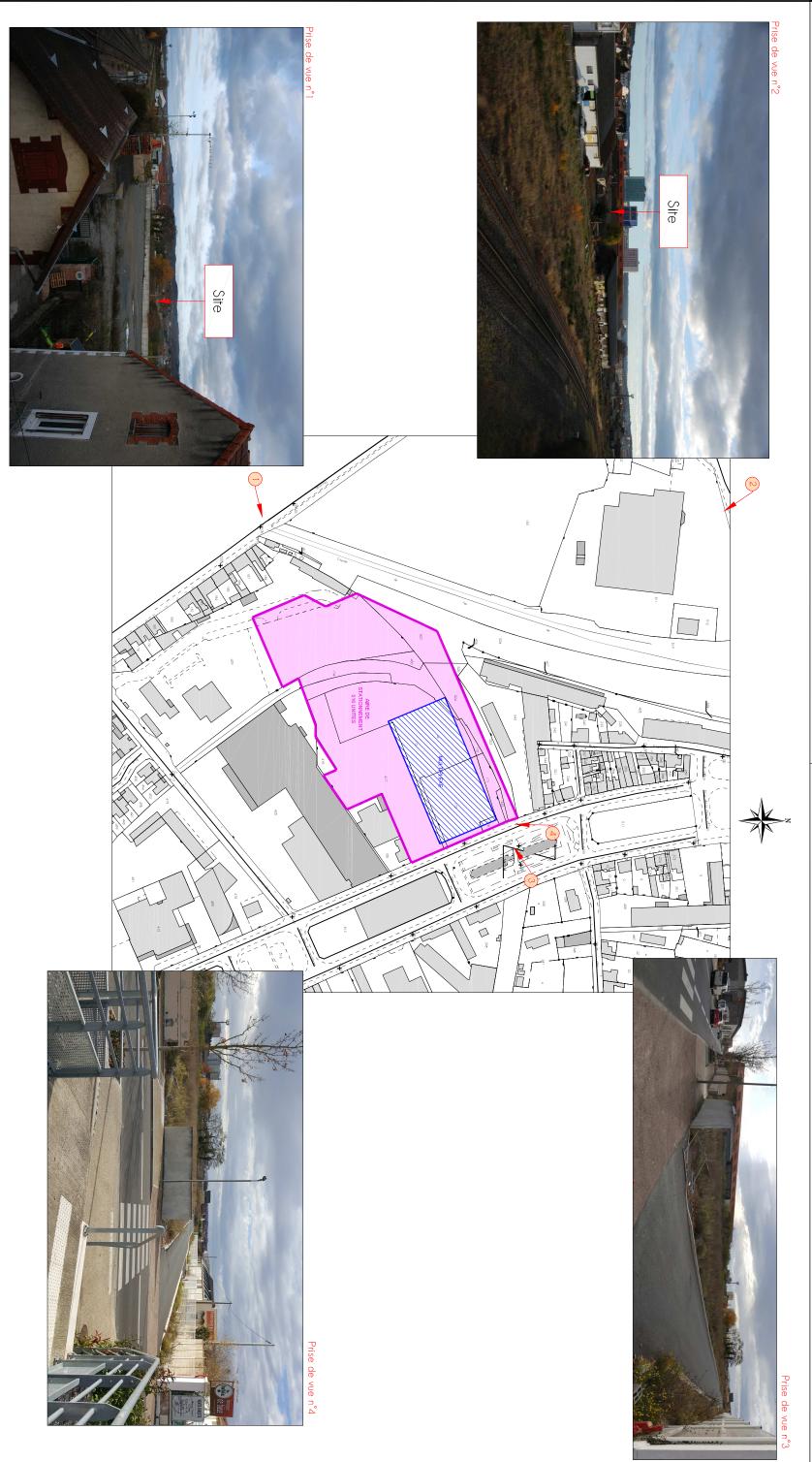
Echelle: 1/1000 - Format A3

version 01 du 19-01-2018 - Dossier 13172

Propriété de Montluçon Communauté et Ville de Montluçon Projet de construction d'une aire de stationnement de 528 places pour un cinéma multiplex

> Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R122-3 Code de l'environnement

Annexe 3 - Photographies





AlterGéo - Olivier CHALMET - Géomètre-Expert

4, avenue du cimetière de l'Est - 03100 Montluçon

tél : 04 70 09 35 59 - fax : 04 69 96 43 10 - courriel : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr

AlterGéo SARL de Géomètre-Expert au capital de 70006 - SIRET 513 981 498 00035 RCS MONTLUCON - APE 7112A - Ordre des Géomètres-Experts n°20098200015



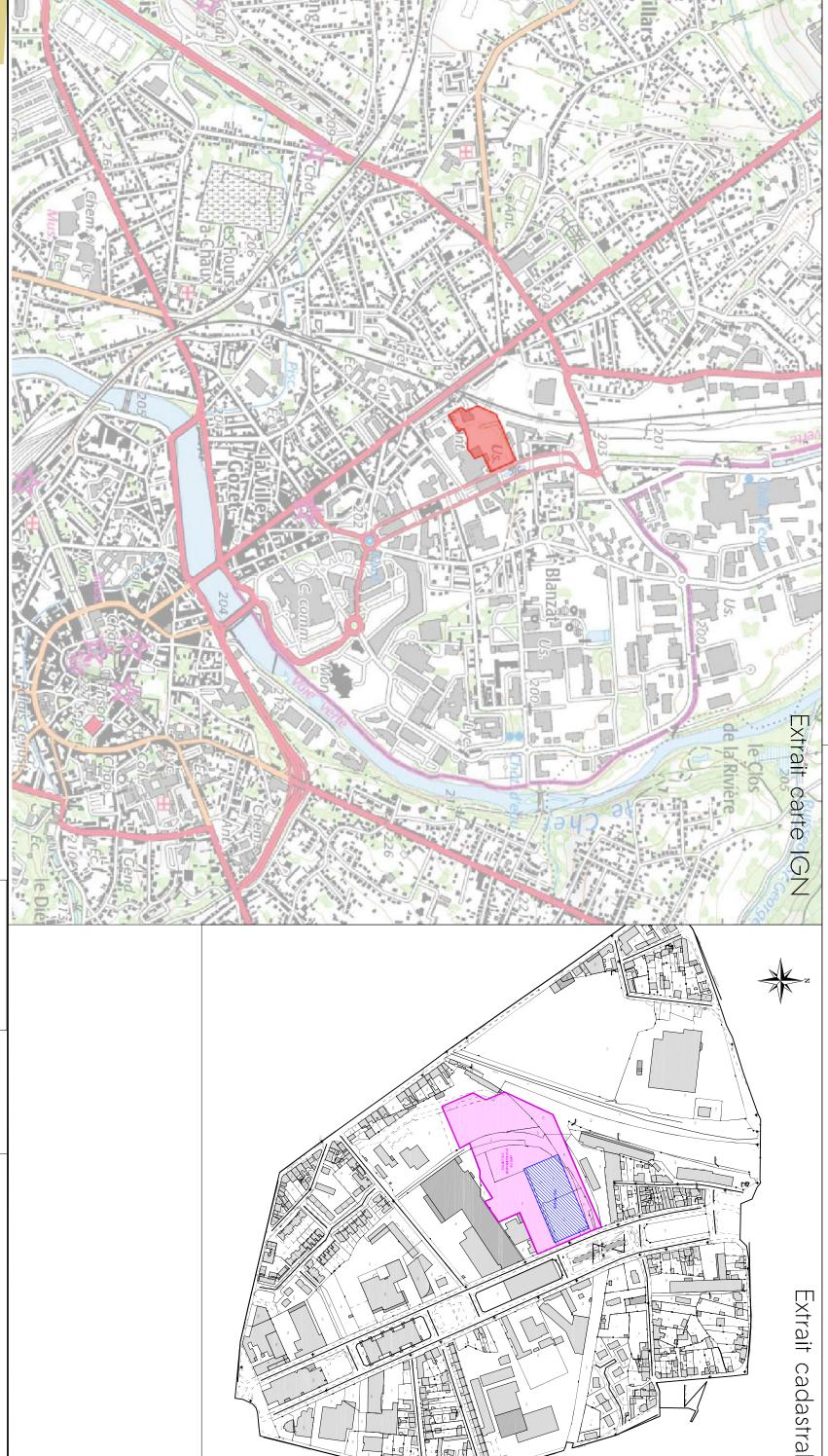
1/3000 - Format A3

version 02 du 19-01-2018 - Dossier 13172

Propriété de Montluçon Communauté et Ville de Montluçon Projet de construction d'une aire de stationnement de 528 places pour un cinéma multiplex

> Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R122-3 Code de l'environnement

Annexe 2 - Plans de situation





AlterGéo - Olivier CHALMET - Géomètre-Expert 4, avenue du cimetière de l'Est - 03100 Montluçon tál : 04 70 09 35 59 - fax : 04 69 96 43 10 - courriel

4 70 09 35 59 - fax : 04 69 96 43 10 - courriel : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr



Sans échelle - Format A3

version 02 du 19-01-2018 - Dossier 13172